

**REGLEMENT INTERIEUR SPECIFIQUE PAR INSTALLATION SPORTIVE****SALLE DE MUSCULATION****Article 1. Objet**

Le présent règlement est applicable à l'Installation Sportive Universitaire SALLE DE MUSCULATION mise à la disposition des utilisateurs. A cet effet, ces derniers se soumettront aux dispositions de ce présent règlement en complément du Règlement intérieur de l'ensemble des Installations Sportives Universitaires de l'UCA. Ils devront en outre se conformer aux instructions données par les agents du SUAPS.

**Article 2. Conditions d'utilisation et sécurité**

<b>Description des équipements</b>	<p>2 types d'équipements :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appareils de musculation « guidés » : équipements dotés d'un système de charges intégrées et de mouvements prédéfinis par des rails ou des câbles.</li> <li>2. Charges de musculation « libres » : poids non rattachés à une machine guidée.</li> </ol>
<b>Utilisation des équipements</b>	<p>Le matériel de musculation doit être rangé après chaque utilisation : appareils déchargés. Baskets/chaussures de salle propres. Serviette de toilette propre à apposer entre l'utilisateur et la surface en contact.</p> <p>Pour des raisons de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La fixation des poids sur les barres avec des stops disques est obligatoire.</li> <li>• L'utilisation des charges libres est autorisée en présence d'au moins 3 pratiquants.</li> <li>• Tout pratiquant inscrit sur un créneau de pratique autonome, s'engage à disposer d'un niveau suffisant lui permettant de s'entraîner en toute sécurité.</li> </ul> <p>Toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être signalée : <a href="mailto:suaps@uca.fr">suaps@uca.fr</a></p>
<b>Utilisation de supports sonores</b>	<p>Ajuster le volume et la durée d'utilisation S'assurer que le son ne perturbe pas d'autres activités en cours Veiller à choisir des supports sonores respectant l'image et les valeurs de l'Université.</p>
<b>Effectif maximum</b>	49